

Compte-rendu du Conseil de Gestion du FIFPL du 01-12-11

Pour voter, chaque syndicat possède un certain nombre de voix attribué par l'UNAPL (Union Nationale des Professions Libérales).

Chaque année le FIFPL réunit son Conseil de Gestion.

Cette année, le 1er décembre 2011, nous avons vérifié les comptes, décidé des nouveaux thèmes de prise en charge de nos formations et voté sur proposition de l'UNAPL de doubler la cotisation de toutes les Professions Libérales.

Le FIFPL accepte uniquement de prendre en charge des thèmes de formation.

En plus des thèmes déjà acceptés, 3 nouveaux thèmes ont été ajoutés et un 4ème a été simplifié :

Nouveaux thèmes de formation acceptés pour 2012 :

- Animateur EPP (évolution des pratiques professionnelles)
- soins aux handicapés et soins aux personnes âgées
- TMS
- "environnement réglementaire du cabinet dentaire" pour remplacer "environnement juridique et déontologique, responsabilité civile professionnelle, traçabilité - matériovigilance"

Certains thèmes proposés par les Chirugiens Dentistes ont été refusés :

- burn-out
- MEOPA
- informatique non spécifique au dentaire

Montant des prises en charge :

Pour l'année 2012, il n'y aura pas de changement du montant de la prise en charge :

- 400 € maxi par an par CD
- 150 € pour une journée avec un maximum de 2 jours remboursés pour une formation régionale de plusieurs jours, soit 300 euros
- 240 € prise en charge forfaitaire pour les formations nationales

Nous avons statué sur la cotisation

La proposition de l'UNAPL était de la faire passer de 0,15% à 0,30% du plafond de la sécurité sociale : L'augmentation a été accordée par 80% des voix (il suffisait des 2/3 des voix), mais on est prié de dire que "CE N'EST PAS UN DOUBLEMENT" de la cotisation.

Concernant le vote des chirurgiens-dentistes :

- le SFCD a voté CONTRE,
- l'UJCD a voté CONTRE,
- la CNSD a voté POUR

Le nombre de voix est proportionnel au nombre de syndiqués.

Alors que le FIFPL n'a pas de problème de trésorerie, l'UNAPL nous double notre cotisation sans le moindre centime supplémentaire pour la prise en charge FIFPL de nos formations.

Évidemment, plus nous serons nombreuses, plus nous pourrons peser dans les instances.

Karin van GARDEREN